



Licenciement pour faute grave

Par **dany**, le **10/03/2009** à **21:22**

Bonjour,

je suis mère de 2 filles (jumelles en bas âge). j'ai posé un congé parentale de six mois suivi d'un congé sans soldes (un an).

pour des problèmes de garde et difficultés financières, j'ai demandé un aménagement horaire à mon employeur. Il a refusé. Pire, il m'a fait un emploi du temps incompatible avec les horaires de la crèche. (travailler tous les jours jusqu'à 20h).

Devant l'impossibilité de laisser mes enfants dehors, j'ai refusé de réintégrer mon poste sans un emploi du temps compatible avec les horaires de crèche. quelques temps plus tard, j'ai été donc licencié pour faute grave (motif : abandon de poste).

je voudrai savoir, si je peux demandé une requalification de licenciement pour faute grave en licenciement tout court donc sans motif réel et sérieux ?

car j'étais contrainte d'abandonner mon poste.

merci à vous

Par **milou**, le **11/03/2009** à **09:34**

Bonjour,

l'abandon de poste est une faute grave...

A mon avis vos chances sont minces devant le conseil de prud'hommes.

Cordialement.

Par **Tisuisse**, le **11/03/2009** à **09:48**

Bonjour,

Si les chances sont minces, elles n'en existent pas moins. Pour ce faire il faudrait qu'elle soit aidée par une association de défense des droits des femmes. En effet, si l'employeur avait la possibilité d'aménager les horaires pour que cette maman puisse aussi s'occuper de ses filles, ne pas l'avoir fait ressemble fort à une ségrégation sexiste et, dans ce cas, le licenciement pourra être jugé abusif par les prud'hommes. Dans cette hypothèse, les indemnités que devra verser l'employeur pourront ne pas être négligeables.

A voir.